

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An deux mil vingt-cinq, le 13 novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 12 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.*

#### **PRÉSENTS :**

*M. Didier ROUCHOUSE, Maire*

*Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints, et M. Philippe CELLE, conseiller municipal délégué.*

*M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Hervé BONHOMME, Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Karine PAULET, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, M. François AKAKO et M. Adrien DESSAILLY (jusqu'à la délibération 2025\_11\_05), Conseillers*

#### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

*M. André SAGNOL pouvoir à*

*M. Antoine GERPHAGNON pouvoir à*

*Mme Rose Marie ABRIAL pouvoir à*

*Mme Manon GOURDY*

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

*M. Florent PARET*

*Mme Delphine BONNET*

*Mme Anne-Laure GUILLAUMOND*

*Mme Laetitia SABATIER*

*M. Adrien DESSAILLY (à partir de la délibération 2025\_11\_06)*

*M. Matéo DUMAS-PEYRACHON*

**Secrétaire de séance :** *Mme Ghislaine BERGER*

**Objet :** Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention entre la ville et l'association Emmaüs Environnement portant sur le don d'ouvrages réformés de la médiathèque

*(Délibération 2025\_11\_06)*

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

La bibliothèque municipale de Sainte-Sigolène, l'Echappée Belle, procède régulièrement à un tri de ses documents afin d'assurer le suivi, la mise à jour et le renouvellement des collections à destination des publics.

Pour ce faire, la médiathèque effectue un désherbage (retrait de documents obsolètes, abîmés ou non utilisés) régulier de ses collections.

La vente de livres organisée régulièrement ne permettant pas d'écouler l'ensemble des ouvrages, il est proposé d'en faire don à des partenaires, organismes et associations à but non lucratif, à vocation éducative, culturelle ou sociale.

Cela permet ainsi de donner une seconde vie aux documents et renforce les échanges avec les partenaires du réseau local.

Dans ce cadre, monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de don d'ouvrages avec l'association Emmaüs Environnement afin d'écouler une partie des ouvrages n'ayant pas trouvé preneur.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention joint à la présente délibération et autorise monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

<b>Membres en exercice</b>	<b>27</b>
<b>Présents</b>	<b>17</b>
<b>Représentés</b>	<b>4</b>
<b>Votants</b>	<b>21</b>

<b>Quorum</b>	<b>14</b>
<b>Abstention(s)</b>	<b>0</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Pour</b>	<b>21</b>

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 18/11/2025  
et publication sur le site internet  
de la Mairie le : 18/11/2025

Pour Copie conforme le : 18/11/2025  
Le Maire,  
Monsieur Didier ROUCHOUSE